

REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

MAIRIE

COMMUNE DE LA CHAPELLE ANTHENAISE

DE LA CHAPELLE ANTHENAISE
53950

SEANCE DU 31 JANVIER 2019

Tel : 02-43-01-10-73

Fax : 02-43-01-11-57

E-Mail :

mairie.chapelleanthenaise@orange.fr

Le trente et un janvier deux mil dix-neuf à vingt heures trente minutes, le conseil municipal régulièrement convoqué s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de M BRAULT Jean, Maire

Etaients présents : M BRAULT Jean, Mme FOUGERAY Isabelle, M BERGERE Christophe, Mme HOUSSEAU Geneviève, M HOUSSEAU Mickaël, M RICHARD Jean-Yves, M BREHIN Daniel, M LEDUC Bernard, M LE GRAND Jérôme, , Mme FRANGEUL Savéria, M QUINTON Éric, Mme DUVAL Angélique, M LOCHIN Arnaud.

Absents excusés : Mme COUTELLE Nadine, M DUVAL Jean-Luc

Secrétaire de séance : Mme FRANGEUL Savéria

Pouvoir : Mme Coutelle donne pouvoir à M Bréhin, M DUVAL donne pouvoir à M BRAULT

Afférents Au Conseil Municipal	En exercice	Ont pris part à la délibération
15	15	13

Date de la convocation : 22/01/2019

Date d'affichage : 23/01/2019

**AVIS SUR LE PROJET DE PLAN LOCAL D'URBANISME INTERCOMMUNAL
SUIVANT LES MODALITES DE COLLABORATION AVEC LES COMMUNES**

M BRAULT donne lecture du rapport suivant :

RAPPORT

Par délibération du 23 novembre 2015, LAVAL AGGLOMERATION a prescrit l'élaboration du plan local d'urbanisme intercommunal.

Les objectifs de cette élaboration se fondent sur une ambition articulée autour des trois axes majeurs suivants issus du Projet de Territoire et dans un rapport de compatibilité avec le SCoT des Pays de Laval et de Loiron approuvé le 14 février 2014 :

- un territoire attractif : Favoriser l'écosystème entrepreneurial et la prospective économique en s'appuyant notamment sur une optimisation de l'offre en matière d'accueil, sur l'enseignement supérieur et la recherche et les autres atouts que sont – entre autres – les savoir-faire et l'arrivée de la Ligne à Grande Vitesse en 2017.

COMMUNE DE LA CHAPELLE ANTHENAISE – REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 31 JANVIER 2019

- un territoire durable : Le territoire de Laval Agglomération présente des atouts (la trame verte et bleue, les paysages...) réels en matière environnementale. Ces atouts doivent être le socle d'un développement harmonieux à travers l'affirmation de la qualité du cadre de vie propre au territoire. Cette qualité à préserver s'entend également dans la recherche d'une urbanisation raisonnée et responsable à travers, notamment, une politique ambitieuse en matière de déplacements et d'habitat compatible avec la pérennisation de l'activité agricole du territoire.

- un territoire de vie : Conforter l'équilibre du territoire, les solidarités et les proximités pour répondre aux besoins des habitants en matière d'équipements, de services... en vue de promouvoir l'attractivité résidentielle en faveur de l'accueil de nouveaux habitants.

Par délibération du 23 novembre 2015, LAVAL AGGLOMERATION a défini les modalités de collaboration avec les communes dans le cadre de l'élaboration du Plan Local d'Urbanisme intercommunal.

Deux débats sur les orientations générales du PADD ont eu lieu le 27 mars 2017 et le 13 novembre 2017.

Le travail s'est poursuivi sur les aspects réglementaires du projet de PLUi pour aboutir à la formalisation d'un projet de PLUi.

La délibération du 23 novembre 2015 relatives aux modalités de collaboration avec les communes prévoit un avis des conseils municipaux préalablement à l'arrêt de projet du PLUi.

C'est dans ce cadre que, au terme de la présente délibération, le conseil municipal est amené à formuler un avis.

L'arrêt de projet du PLUi et le bilan de la concertation sont prévus au cours du mois de février 2019. La commune sera de nouveau consultée sur le projet de PLUi, après l'arrêt de projet.

Le projet de PLUi donnant lieu à l'avis du conseil municipal a été mis à la disposition des élus en mairie, avant la séance.

Ce projet de PLUi se compose :

- d'un rapport de présentation comprenant une évaluation environnementale,
- d'un projet d'aménagement et de développement durables (PADD),
- d'un règlement (partie écrite et partie graphique),
- d'orientations d'aménagement et de programmation (OAP).

Le projet de PLUi dessine les lignes de force du projet de Laval Agglomération à un horizon de 2030. Il fixe les principes d'évolution du territoire de Laval Agglomération, en intégrant les projets et les dynamiques majeures en cours de définition.

Il est élaboré sur la base du diagnostic, de l'état initial de l'environnement et des enjeux exposés dans le rapport de présentation du PLUi. Il doit prendre en compte les grandes orientations définies au niveau supra-communal et respecter les principes légaux du développement durable.

Le PADD du PLUi de Laval Agglomération se décline en trois axes :

Axe 1 : Pour un territoire attractif et rayonnant

Axe 2 : Pour un territoire solidaire et complémentaire

Axe 3 : Pour un territoire au cadre de vie et au capital-nature valorisé

Parmi l'ensemble de ces objectifs, le PADD exprime le souhait de tendre vers 110 000 habitants à l'horizon 2030.

La traduction réglementaire du projet vise ainsi à :

- offrir les conditions d'une attractivité économique et d'une offre d'emplois dynamique : aller vers environ 60 000 emplois à l'horizon 2030,
- répondre quantitativement au besoin en logements et tendre vers la construction d'environ 11 500 logements sur la période 2013-2030, (soit environ 680log/an).

En ce qui concerne les besoins en logements, le projet tend à produire 100 logements locatifs sociaux par an en mettant l'accent sur une diversification des produits et en respectant le contexte morphologique local.

En ce qui concerne l'attractivité, le projet met par ailleurs l'accent sur la nécessité de garantir l'équilibre entre le commerce traditionnel, la grande distribution et les nouveaux modes de consommer (circuits courts, vente chez les producteurs, etc...).

Au plan de l'organisation du territoire plus spécifiquement, le projet de PLUi promeut des formes urbaines maîtrisées et une spatialisation des densités, afin d'organiser la vie de proximité.

Le projet de PLUi est bâti sur l'armature urbaine suivante :

- le pôle urbain (Laval et 1ère couronne : Saint-Berthevin, Changé, Louverné, Bonchamp-lès-Laval, L'Huisserie), caractérisé par une mixité fonctionnelle et une intensité urbaine à renforcer à travers l'arrivée de nouvelles populations, d'emplois, d'équipements et de services. Le développement résidentiel et économique de ces espaces s'effectue prioritairement par un renouvellement urbain, la reconquête des friches et le comblement des espaces interstitiels afin de limiter les extensions urbaines.
- le pôle structurant (Argentré). Pôle urbain des bassins de vie périurbains, il rassemble l'ensemble des besoins du quotidien et doit constituer un point de rabattement vers le réseau de transports collectifs.

- les pôles locaux (Montigné, Entrammes). Centralités relais qui permettent de répondre aux besoins locaux et sont les garants d'un accès aux services de qualité pour les habitants des communes rurales.

Les autres communes et villages, espaces de vie à part entière, maintiennent un développement dynamique mais également cohérent avec leur caractère rural, afin d'y maintenir les équipements et les services de proximité.

Le projet de PLUi s'attache à limiter la consommation d'espace dédiée à l'habitat à environ 65 ha en optimisation de l'enveloppement urbaine et environ 285 ha en extension de l'enveloppe urbaine, pour un total de 350 ha consommés. Il encadre la consommation d'espace dédiée aux activités économiques à hauteur de 260 ha en extension de l'enveloppe urbaine. Il anticipe les besoins en équipements et prévoit une consommation d'espace dédiée à cet effet de l'ordre de 120ha en extension de l'enveloppe urbaine.

Enfin, le document d'urbanisme en cours d'élaboration s'attache à mettre en valeur le patrimoine, les sites d'exception et l'identité naturelle et rurale du territoire.

Il comporte ainsi des prescriptions visant à maintenir la qualité paysagère et veiller à la transition avec l'espace rural, à reconnaître et préserver la diversité du patrimoine bâti.

Il comporte des dispositions tendant à protéger, restaurer et gérer la Trame Verte et Bleue intercommunale : réservoirs, espaces de perméabilité bocagères et continuités écologiques en place ou à créer. L'amplification de la trame « nature en ville » est également voulue.

Enfin, le projet de PLUi prend en compte la santé, la sécurité et le bien-être des habitants dans l'organisation du développement du territoire, en prévoyant par exemple de limiter l'urbanisation dans les secteurs sujets aux risques naturels et technologiques pour veiller à la protection des biens et des personnes, en prenant en compte les nuisances sonores, etc. La préservation des ressources et notamment de la ressource en eau est également prise en compte.

C'est en cet état que le Conseil municipal est appelé à formuler un avis sur le projet de PLUi.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :

- Formule un avis favorable sur le projet de PLUi de LAVAL AGGLOMERATION, assorti des observations suivantes :
 - S'assurer que « La Chapelle Saint-Aubin », située au cœur d'une propriété privée est classifiée en monument remarquable et prévoir une liaison pour y avoir accès,
 - S'assurer qu'un des bâtiments situés au lieu-dit l'Ourière soit référencé pour bénéficier d'un changement de destination.

Présentation des projets de décomptes définitifs des marchés du lotissement de Guérambert :

Monsieur le Maire informe l'assemblée que les projets de décomptes définitifs des marchés du lotissement de Guérambert nous sont parvenus :

Lot 1 : terrassements, voirie, assainissement	Montant HT
Marché initial	622.893.85 €
Avenant n ° 1	-11657.15 €
Avenant n° 2	+12444.54 €
Avenant n° 3	-4108.40 €
Total du marché	619572.84 €
Révisions de prix cumulées	- 14181.17 €
Total HT	605391.67 €

Il précise qu'il y a lieu de valider l'avenant n ° 3 pour – 4108.40 €

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :

- Accepte la validation de l'avenant n ° 3
- Accepte le projet de décompte définitif du lot 1
- Valide le dépassement du délai d'exécution prévu initialement au marché
- Autorise Monsieur le Maire à signer tous documents utiles

Lot 3 : espaces verts	Montant HT
Marché initial	74133.96 €
Avenant n ° 1	+ 796.50 € €
Avenant n° 2	-94.12 €
Avenant n° 3	+6060.81 €
Avenant n°4	+796.50 €
Total du marché	81693.65 €

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :

- Refuse le projet de décompte définitif du lot 1 au motif que des précisions doivent être apportées sur la fourniture et la pose des bancs prévues au marché,
- Précise que le sujet sera représenté à la réunion du conseil municipal du 7 mars prochain.

Adressage des lieux-dits : complément de numérotation

Monsieur le Maire informe l'assemblée que lors des mises à jour des adresses sur le SIG , décidées en conseil municipal le 28 octobre dernier il a été constaté que quelques habitations n'avaient pas reçu de numéro.

Afin de pouvoir procéder aux dernières mises à jour, le conseil municipal est appelé à se prononcer sur la numérotation de ces lieux-dits.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :

- Affecte les numérotations complémentaires suivantes :

Lieu-dit	Immeuble	Numéro attribué
Rue de l'Abbé Saget	Salle communale :	6 bis
	1 ^{er} Appartement côté gauche	1
	2 nd appartement côté gauche	3
La Dubrairie	Maison habitation	1
Le Point du Jour	1 ^{ere} habitation en entrant à droite	2
	2 ^{nde} habitation droite	4
	3 ^{ème} habitation droite	6
	4 ^{ème} habitation droite	8
Guérambert	1 ^{ère} maison en entrant	1
	2 ^{nde} maison au fond	2

- Précise qu'une information sera établie en direction des occupants des lieux-dits ayant connu une modification de leur adresse,
- Souhaite que l'acquisition des plaques nécessaires à cette mise à jour puisse être prévue lors de l'établissement du budget primitif 2019.

Personnel communal : projet de remplacement pour arrêt maladie

Monsieur le Maire informe l'assemblée qu'un agent exerçant ses missions au sein de l'école doit s'absenter pour raisons médicales dès le 1^{er} mars pour une durée de huit semaines.

Il est donc proposé de mettre en place un remplacement à compter du 1^{er} mars au 05 avril 2019 et du 23 avril au 26 avril 2019.

Une offre d'emploi a été établie près de Pôle Emploi.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :

- Donne son accord pour le remplacement de l'agent situé en arrêt maladie à compter du 1^{er} mars prochain
- Fixe le temps de travail hebdomadaire à 41 heures 30 minutes,
- Fixe la rémunération à 10.03 € / heure.
- Autorise Monsieur le Maire à procéder au recrutement de la personne et à signer tous documents nécessaires.

Animation jeunesse : tarifications des animations au local jeunesse

Madame Fougeray informe les membres présents que les ouvertures du local jeunesse pendant les petites vacances sont fixées la première semaine à raison de 3 après-midis et une soirée.

Pendant ces après-midis et soirées, différentes animations seront proposées sur inscriptions aux jeunes qui souhaitent fréquenter le local.

Celles-ci pourraient être tarifées selon le quotient familial des familles de la façon suivante ;

	QF A	QF B	QF C	Hors commune
Animation local	2 €	3€	4€	8 €
Repas soirée	3 €	4 €	5 €	10 €

Ces tarifs fixés pour une année de fonctionnement pourraient alors être facturés aux familles selon le nombre de fréquentations de leurs enfants sur un trimestre, voire un semestre.

Toutefois, le local serait ouvert gratuitement le 1^{er} et le dernier mercredi du mois de 14 h 30 à 18 H, hors périodes scolaires.

Par ailleurs, il est précisé qu'une réflexion va être menée sur l'opportunité et les conditions de l'acquisition d'un portail qui permettrait aux familles de bénéficier d'un outil convivial pour l'inscription de leurs enfants aux différentes prestations offertes : restaurant scolaire, accueil périscolaire, Nap, transport vers Louverné, activités du service jeunesse etc...

Le Conseil Municipal, donne son accord pour que les animations au local proposées pendant les vacances scolaires soient tarifées selon le quotient familial.

Les tarifs sont donc établis comme suit pour la fréquentation de l'année 2019 :

	QF A	QF B	QF C	Hors commune
Animation local	2 €	3€	4€	8 €
Repas soirée	3 €	4 €	5 €	10 €

Animation jeunesse : animations des vacances de février et avril 2019

Concernant les vacances de février et d'avril des sorties d'une demi-journée seront également proposées à savoir :

VACANCES	ANIMATION	TARIFS selon QF			
FEVRIER	Soccer Buble Foot	6 €	8 €	11 €	15 €

AVRIL	Formation PSC1	38 €	40 €	42 €	55 €
	Formation Baby Sitting	gratuité			

Les sorties de l'été sont en cours d'élaboration et seront soumises à l'approbation du conseil municipal lors de la prochaine réunion soit le 7 mars.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :

- valide les propositions d'activités pour les vacances de février et d'avril 2019
- adopte les tarifications des animations comme suit :

VACANCES	ANIMATION	TARIFS selon QF			
FEVRIER	Soccer Buble Foot	6 €	8 €	11 €	15 €
AVRIL	Formation PSC1	38 €	40 €	42 €	55 €
	Formation Baby Sitting	gratuité			

Service Jeunesse - Autorisation de recrutement temporaire :

Monsieur le maire informe l'assemblée que les animateurs présents lors des sorties sont fonction du nombre de participants, aussi une délibération de l'assemblée est nécessaire pour permettre le recrutement ponctuel d'animateurs afin de se conformer aux règles d'encadrement.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :

- Autorise le recrutement ponctuel d'animateur sur les sorties et séjours du service animation jeunesse, afin de se conformer aux règles d'encadrement.

Etude de devis :

Madame Fougeray expose que des devis ont été sollicités pour élaborer une clôture de claustras entre le bureau animation jeunesse et les propriétés privées riveraines.

Les propositions établies sont donc soumises à l'approbation de l'assemblée délibérante.

- Fourniture de platines et poteaux et lames alu 2879.33 € HT soit 3455.20 € TTC
- Fourniture de poteaux et panneaux soudés et portillon gamme entrée : 329. 63 € HT soit 395.55 € TTC.
- Fourniture de poteaux et panneaux soudés et portillon gamme moyenne : 386.29 € HT soit 463.55 € TTC.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :-

- Accepte le devis de l'entreprise Leroy Merlin pour la fourniture de platines et poteaux et lames alu d'un montant de 2879.33 € HT soit 3455.20 € TTC,

-Accepte le devis de l'entreprise Leroy Merlin d'un montant de 386.29 € HT soit 463.55 € TTC concernant la fourniture de poteaux et de panneaux soudés ;

Questions diverses ;

Grand Débat National :

Le Conseil Municipal décide de la mise à disposition d'une urne dans la salle du conseil municipal aux heures d'ouverture de la mairie afin de recueillir les doléances des habitants. Cette mise à disposition aura lieu du 18 février 2019 au 02 mars 2019., Les élus tiendront également une permanence en mairie le samedi 23 février 2019 de 10 heures à 12 heures.

Cette information sera relayée près des habitants par le biais du site internet de la commune, par un affichage en mairie, à l'école, sur les grilles destinées à la communication ainsi que dans la presse locale.

Fonctionnement du conseil municipal : Le Conseil Municipal donne son accord pour la réception des convocations aux réunions de manière dématérialisée.

-proposition du Théâtre de l'Echappée : présentation d'un spectacle au cours de l'été sur le territoire de la commune : l'arrivée d'une charrette itinérante dans laquelle est jouée une séance « Quel Molière ».

Le Conseil municipal se propose d'accueillir ce spectacle le 5 juillet 2019 avec le soutien d'une ou deux associations communales, avec une solution de repli dans la salle des Embellies en cas d'intempéries ;

-préparation du budget : projet de rénovation de la salle Abbé Saget- présentation de devis- projet de travaux sur l'église- retour de devis

-Subvention du Contrat Régional : la Commune est bénéficiaire d'une somme allouée par la Région pour différents projets à identifier avant fin mars 2019, aussi divers tarifs et devis seront présentés lors de la réunion du 7 mars prochain et concernent plus particulièrement les changements de tête des lampadaires d'éclairage public, l'acquisition de véhicule électrique, la rénovation du chauffage de l'immeuble mairie-bibliothèque .

- plan départemental du Vélo : les tracés seront soumis au conseil municipal très prochainement par le Conseil Départemental